

RECTIFICATIF CAHIER DES POSTES màj au 13/04/2021

N°ISU	Nom Etablissement	Ville	Code nature poste	Modification support
843	EMPU	MONTREAL	ECMA	Susceptible vacant
493	EEPU	FENDEILLE	TRS	Vacant
354	EEPU V.HUGO	LIMOUX	TRZIL	Vacant
588	EEPU J.FERRY	CARCASSONNE	ECEL	Vacant
383	EEPU	SIGEAN	TRZIL	vacant
976	SEGPA CLG DELTEIL	LIMOUX	ISES	1 POSTE VACANT Bloqué – formation CAPPEI
1057	EEPU J.MOULIN	CASTELNAUDARY	ULIS ECOLE	1 POSTE VACANT Bloqué – formation CAPPEI

RAPPEL - modification cahier des postes màj au 08/04/2021

• 24-PRA le rattachement administratif change, ce n'est plus l'école de Lagrasse mais sur l'école de Fabrezan

l'ISU 528 correspondra alors au rattachement administratif à l'école de Fabrezan.

• l'ISU 497 correspond bien à l'école de Lavalette et non Alairac comme c'est écrit dans le guide de mobilité de l'Aude.

Modification du guide de mobilité de l'Aude page 24 : 35-PRA LX EEPU LAVALETTE

Les postes à exigences particulières sont composés avec des postes en établissement.

Dans le cahier des postes ils apparaissent avec les ISU:

POSTES HOPITAUX : classes spécialisées à mi-temps

- o Hôpital de Carcassonne EEPU Fabre d'Eglantine Carcassonne ISU 2141
- o Hôpital de jour de Narbonne IME Les hirondelles Narbonne ISU 2151

Le vœu exprimé sur un poste à exigence particulière ne sera examiné qu'à la condition d'avoir été formulé en premier.

En cas de vœux multiples sur un poste à exigence particulière, ils devront se suivre (ne pas intercaler de vœu sur poste ordinaire).

Ils seront alors examinés dans l'ordre de leur formulation.